NUMERO XXXVIII.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 11. Mai 1802.

EXTRAIT d'une Lettre de VIENNE *du 24. Avril.*

ON a reçu ici de *Conſtantinople*, par occaſion extraordinaire, la Nouvelle, que les *Beys* d'*Egypte*, échappés de l'Armée *angloiſe* dans cette Contrée, ont été rejoints par un grand nombre de *Mamouks*, dont ils ont déjà formé des Bandes armées conſidérables, qui menacent la Province de troubles nouveaux."

De PARIS, *le* 13. Floréal (3. *Mai.*)

La Loi intéreſſante ſur l'Inſtruction publique, préſentée le 30. *Germinal* au *Corps-Législatif*, a été adoptée avant-hier par le Aſſemblée. Le Projet n'a pas manqué de rencontrer de la contradiction au *Tribunat*, ſur-tout de la part de ceux, qui demandoient des Inſtituteurs primaires, établis dans toute la République aux fraix de l'Etat. A l'appel nominal, cependant, il n'y a eu que neuf *Tribuns*, qui aient rejetté la Loi; & 27. *Légiſlateurs* ſeulement, ſur 300 Votans, ont imité cet exemple. Voici le précis du Projet, maintenant ſanctionné.

"Il y aura quatre eſpèces d'Ecoles, des *Ecoles primaires*, & des *Ecoles ſecondaires*, établies par les Communes, ou tenuës par des Maîtres particuliers; des *Lycées* & des *Ecoles ſpéciales*, entretenus aux dépens du Tréſor public."

"Lire, écrire & calculer ſont les connoiſſances élémentaires, dont l'enſeignement exclusif formera le caractère des *Ecoles primaires*: toutes les Communes ſont exhortées à en établir de publiques, &, s'il le faut, à ſe réunir avec d'autres, pour cette fin: Les Inſtituteurs, à y placer, ſeront choiſis par les Maîtres Municipaux, qui leur fourniront un logement; du reſte leur Traitement ſe compoſera d'une rétribution fixe, fournie par les Parens; on exemptera néanmoins de cette rétribution les Parens, qui ſeroient hors d'état de la payer, mais ſeulement à raiſon d'un cinquième des Ecoliers effectifs."

"Toute Ecole Communale ou particulière, dans laquelle on enſeignera les Langues *Latine* & *Françoiſe*, les premiers principes de la Géographie, de l'Hiſtoire & des Mathématiques, ſera conſidérée comme *Ecole ſecondaire*. Il ne pourra être ouvert d'Ecoles ſemblables ſans l'autoriſation du Gouvernement, & elles ſeront toutes ſous la ſurveillance & l'inſpection particulière des *Préfets*. Le Gouvernement en encouragera l'établiſſement, & récompenſera la bonne inſtruction qui y ſera donnée, ſoit par la conceſſion d'un Local, ſoit par la diſtribution de places gratuites dans les *Lycées* à ceux des Elèves de chaque Département, qui ſe ſeront le plus diſtingués, & par des Gratifications accordées aux cinquante Maîtres, qui auront eu le plus d'Elèves admis aux *Lycées*."

"Les Ecoles-Centrales, formées pendant la Révolution dans chaque Chef-lieu de Département, pour l'enſeignement des Lettres & des Sciences, ſeront remplacées par des *Lycées* ou Collèges, dont le nombre ſera moins conſidérable, ſans cependant pouvoir être inférieur à celui d'un par Arrondiſſement de Tribunal d'Appel, c'eſt-à-dire, de trente-deux. On enſeignera dans les *Lycées* les Langues anciennes, la Rhétorique, la Logique, la Morale, & les élémens des Sciences Mathématiques & Phyſiques: Le nombre des Profeſſeurs des *Lycées* ne ſera jamais au-deſſous de huit; mais il pourra être augmenté par le Gouvernement, ainſi que les objets d'enſeignement, d'après le nombre des Elèves: Il y aura, en outre, dans les *Lycées* des Maîtres d'étude, des Maîtres de Deſſin, d'Exercices Militaires & d'Arts d'agrément. L'inſtruction y ſera donnée à des Elèves, que le Gouvernement y placera; aux Elèves des *Ecoles ſecondaires*, qui y ſeront admis par un concours; à des Elèves, que les Parens pourront y mettre en penſion, & à des Elèves externes. L'Adminiſtration ſera confiée à un Proviſeur, aſſiſté de deux autres Fonctionnaires, & ſous la ſurveillance des quatre ou cinq principaux Magiſtrats du lieu. Trois Inſpecteurs-généraux des Etudes, nommés par le *Premier-Conſul*, viſiteront annuellement les *Lycées*, & rendront compte au Gouvernement, tant de l'état de l'Adminiſtration, que de celui de l'enſeignement. Les Profeſſeurs, qui vaqueront uniquement à l'Inſtruction & à leurs Etudes, ſeront choiſis par le *Premier-Conſul*, ſur une double Liſte: Elle ſera faite pour la première fois par les trois Inſpecteurs-généraux des Etudes, réunis à autant de Membres de l'Inſtitut National; & dans la ſuite les Inſpecteurs préſenteront un Sujet, & les Adminiſtrateurs & Profeſſeurs un autre."

"Le dernier dégré d'inſtruction comprendra, dans les *Ecoles ſpéciales*, l'Etude complette & approfondie, ainſi que le perfection-

nement, des Sciences & des Arts utiles. Les *Ecoles ſpéciales*, actuellement exiſtantes, ſont maintenuës, ſans préjudice des modifications, qu'on jugera à-propos d'apporter à leur organiſation. Il ſera créé dix *Ecoles* de Droit, Inſtitutions entièrement anéanties par la Révolution. Aux trois Ecoles de Médecine, qui y ont ſurvécu, il pourra en être ajouté trois autres. On inſtituera, de plus, les nouvelles *Ecoles ſpéciales* ſuivantes: Quatre d'Hiſtoire Naturelle, de Phyſique & de Chymie; deux pour les Arts Méchaniques & Chimiques; une de Mathématique transcendante; une de Géographie, d'Hiſtoire & d'Economie publique; une pour les Arts du Deſſin, outre les Ecoles de Deſſin, déjà établies à *Paris*, à *Dijon* & à *Toulouſe*. Il ſera nommé auſſi, pour chaque Obſervatoire actuellement en activité, un Profeſſeur d'Aſtronomie; près de pluſieurs *Lycées*, des Profeſſeurs de Langues vivantes; & enfin huit Profeſſeurs de Muſique & de Compoſition. Pour la première nomination des Profeſſeurs, les Claſſes correſpondantes de l'*Inſtitut National* & les trois Inſpecteurs-généraux des Etudes préſenteront reſpectivement au *Premier-Conſul* un Candidat; dans la ſuite, les Profeſſeurs mêmes en déſigneront un troiſième. Cette triple Liſte ſera dès-à-préſent la baſe des élections aux Places vacantes de Profeſſeurs dans les anciennes *Ecoles ſpéciales*; & toutes ſeront ſoumiſes à la ſurveillance immédiate du Miniſtre de l'Intérieur. On exceptera cependant de ces diſpoſitions une *Ecole ſpéciale Militaire*, à établir dans une des Places fortes de la République, & deſtinée à recevoir cinq-cents Elèves; elle aura une Adminiſtration particulière, des Profeſſeurs nommés immédiatement par le *Premier-Conſul*, & ſera dans les attributions du Miniſtre de la Guerre. "

„ La principale faveur, accordée au nouveau ſyſtême d'Inſtruction publique, & qui doit être le garant de ſon ſuccès, en même tems qu'un moyen puiſſant dans les mains du Gouvernement pour s'attacher la Génération naiſſante; c'eſt l'entretien aux fraix publics, dans les *Lycées* & les *Ecoles ſpéciales*, de 6400. Elèves-penſionnaires, dont 4000. ſeront pris par le *Premier-Conſul* dans un nombre double d'Elèves des *Ecoles ſecondaires*, à préſenter d'après un examen & un concours; 2400. directement parmi les Fils de Militaires ou de Fonctionnaires Civils, qui auront bien ſervi la République, &, pendant dix ans, parmi les Fils des Citoyens des Départemens-réunis à la *France*."

„ Aucune Inſtitution ne pourra prendre deſormais les noms de *Lycée* & d'*Inſtitut*. L'*Inſtitut National des Sciences & des Arts* ſera le ſeul Etabliſſement public, qui portera ce dernier nom. "

EXTRAIT des Nouvelles de LONDRES *du 30. Avril.*

„ Les Ratifications des trois Puiſſances, qui ont ſigné le Traité d'*Amiens* avec la *Grande-Brétagne*, ayant été reçuës par cette Cour, & toutes les formalités de cification ſe trouvant ainſi remplies, reſtoit plus que de remettre officiellement une Copie du Traité devant le Parlement. C'eſt ce qui a été fait hier, à la Chambre des *Seigneurs*, par Mylord *Pelham*, à la des *Communes* par le Secrétaire-d'Etat Lord *Hawkesbury*. "

„ A la Chambre-*Haute*, Mylord *Grenville* annonça, que Mardi prochain, 4. Mai, il propoſeroit de fixer un jour pour prendre le Traité en conſidération. Lord *Auckland*, à l'occaſion de cette annonce, obſerva, qu'il étoit important de prendre préalablement en conſidération les doutes, que le même Seigneur avoit élevés, dans une Séance précédente, ſur l'omiſſion, que les Miniſtres avoient faite miſe dans le Traité, du renouvellement de tous ceux, qui exiſtoient avant la dernière Guerre, & dont pluſieurs aſſuroient des avantages eſſentiels à la *Grande-Brétagne*. Cette matière devoit être traitée à fond, en termes ſpécifiques, & ſéparément de tout autre ſujet. Elle étoit par elle-même d'un intérêt ſuffiſant pour la discuter diſtinctement; & il étoit encore plus particulièrement néceſſaire aujourd'hui de ne la point paſſer légèrement, quand que Mylord *Grenville* avoit déjà remarqué. Le Parlement à cet égard avoit juſtement excité comme tout ce qui partoit de ce Pair, l'attention non-ſeulement de la Nation *Britannique* mais de tout le Monde civiliſé. Ses obſervations avoient certainement été repréſentées ſous un faux jour dans le *Journal officiel de France*; mais, en jettant les yeux ſur le No. 210. de ce Papier public, l'on ſe convaincroit, qu'elles avoient produit le plus grand effet. Quant à lui, en diſcutant cette matière, il inſiſteroit plus particulièrement ſur le Traité de 1787. [époque, à laquelle Mylord *Auckland* a rempli l'Ambaſſade *Britannique* à *la Haye*;] ainſi que ſur les ſuites, qui avoient réſulté de ce Traité durant les cinq années écoulées entre ſa concluſion & le commencement de la Guerre. — Mylord *Auckland* a par annoncer pour Lundi, 3. Mai, une motion, afin de traiter particulièrement le ſujet qu'il venoit de toucher. "

„ Lord *Grenville* convint de l'importance de la Queſtion, que Mylord *Auckland* vouloit conſidérer ſéparément. A préſent que le Traité étoit ratifié & alloit ſe proclamer ſolemnellement, il ne s'agiſſoit pas moins de ſçavoir, ſi en ce moment nous avions dans l'*Inde* une Domination, qu'il fût en notre pouvoir de maintenir. Quant aux fauſſes repréſentations, que ſes remarques venoient enfin d'éprouver dans le *Journal officiel de France*, ce deſagrément n'étoit pas nouveau pour lui; & il en étoit fort peu touché, puiſque durant les dix dernières années, tout ce qu'il avoit dit, tout ce qu'il avoit fait, avoit

mé, censuré, représenté sous un faux jour, lui-même personnellement maltraité dans *Moniteur*. Au reste, comme ce n'étoit une Motion pour discuter le Traité dans la te, qu'il feroit Mardi, il croyoit que My- *Auckland* pouvoit différer de quelques rs le dessein, qu'il avoit annoncé. "

" Lord *Pelham* se joignit à cette dernière ervation, en déclarant, que lui & les au- s Membres de la Chambre, qui étoient uellement dans le Ministère, laissoient aux rs la liberté la plus entière de procéder à discussion du Traité de telle manière, qu'ils jugeroient le plus convenable. Lord *Hobart* la dans le même sens: Et, d'après ce qui oit d'être dit, Lord *Auckland* renvoya même sa Motion de Lundi jusqu'au Jeudi Mai) prochain. "

" Dans la Chambre des *Communes*, Mylord wkesbury, en remettant par ordre du Roi Traité de Paix définitif, dit, qu'on ne pou- t attendre de lui en cette occasion aucune arque sur le mérite de cette Pièce impor- ; que même le Gouvernement du Roi it pas l'intention de faire aucune démar- à cet égard; que cette détermination néan- ns n'empêcheroit aucun Membre de pro- er sur ce sujet telle Motion qu'il jugeroit venable; & qu'aussi-tôt qu'il auroit été un jour à cet effet, les Ministres du Roi poseroient pleinement & avec franchise les es, sur lesquelles ils avoient conclu le ité, ainsi que leurs motifs & la marche, ils avoient suivie dans tout le cours de la ociation. — Mr. *Wyndham*, en approu- pleinement le plan de conduite Ministé- le, que Lord *Hawkesbury* venoit de tra- , annonça, que Lundi, 3. Mai, il propo- un jour pour prendre le Traité en sidération. "

" Mr. *Grey* demanda, si la *Suède* & le *Da- marc* avoient accédé à la Convention de *Pé- sbourg* (du 17. Juin.) Lord *Hawkesbury* pondit affirmativement, en ajoutant, que les fications n'étoient pas encore arrivées; ls qu'on les attendoit au premier jour. "

" La Proclamation solemnelle de la Paix s la Cité de *Londres* & la Ville de *West- ster* a eu lieu hier, au milieu d'un grand cours de Peuple & avec une pompe, portionnée à l'intérêt de l'occasion. Les cipaux Officiers, qui devoient y assi- , revêtus de leurs riches Habits de Cé- onie, & montant des Chevaux harna- avec magnificence, se rangèrent à mi- en face du Palais de *St. James*; tandis les Gardes à cheval en parade & de breux Détachemens d'Infanterie garnis- nt la Place & les Ruës environnantes. lecture solemnelle de la Proclamation, en cet endroit, par le Roi d'Armes, tendue par le Peuple, rassemblé en foule, la tête découverte, & suivie d'une acclamation générale, repétée jusqu'à trois fois. De-là la Cavalcade se mit en marche jusqu'à *Charing-cross*, où *Norroy*, Roi d'Armes (Mr. *G. Harrison*) lut la Proclamation une seconde fois. De cette Place publique la Procession se porta à *Temple-Bar*, ancienne Porte, qui fait la séparation entre *Westminster* & la Cité: Elle étoit fermée par étiquette: Le Lord-Maire, le *Recorder* (ou Jurisconsulte en chef du Conseil,) les *Aldermen*, les *Sheriffs*, tous les Officiers en un mot, y étoient. Mr. *James Catherow*, faisant les fonctions de *Rouge-Dragon*, Poursuivant-d'Armes, accompagné de deux Trompettes, & précédé de deux Gardes-à-cheval, alla frapper à la Porte, Trompettes sonnant. Après les formalités & demandes d'usage, elle fut ouverte, & le Poursuivant seul admis en dedans. Exhibition faite au Lord-Maire du *Warrant* (ou Ordre du Roi,) enjoignant au Maréchal de la Cité d'ouvrir les Portes, pour que la Proclamation de Paix pût être solemnellement publiée dans *Londres*, *Temple-Bar* fut ouvert; & la Procession entra. Quelques-uns des Officiers publics de *Westminster*, dont les fonctions venoient de cesser en cet endroit, la quittèrent; mais en revanche elle fût augmentée encore & renduë plus brillante par ceux de la Ville en Habits de coûtume, ainsi que par le Carrosse de cérémonie du Lord-Maire, & tous les *Aldermen* avec 14. autres magnifiques Carrosses, qui leur appartenoient. La Milice de *Londres* étoit rangée en double haye dans les Ruës; &, au son de la Musique des Gardes-du-Corps, cette brillante Procession, la plus grande partie en Cavalcade, se porta aux principales Places de la Capitale. La Proclamation y fut luë trois fois, dans *Chancery-lane*, à *Cheapside*, & à la Bourse. La Procession s'arrêta enfin devant l'Hôtel du Lord-Maire, qui y fit, toujours à cheval, des remercîmens solemnels au nom du Roi. La Cérémonie se termina à quatre heures & demie. A une heure de l'après-midi il y avoit eu une décharge d'Artillerie de *la Tour* & du Parc. — Jamais *Londres* ne vit un plus grand nombre de Peuple rassemblé que dans ce jour solemnel d'allegresse: Toutes les fenêtres, tous les toits des Edifices publics ou des Maisons, devant lesquels le Train devoit passer, étoient remplis de Spectateurs. La plûpart de ceux-ci étoient parés comme à un jour de Fête; & en général l'on

peut dire, que des témoignages universels & repétés de joye n'ont pas laissé de doute sur la satisfaction, avec laquelle la Paix est accueillie par l'immense population de la Capitale. — Il est naturel, (& malgré toutes les précautions, toute l'activité, toute la vigilance, l'on devoit s'y attendre,) qu'une Fête aussi solemnelle & bruyante n'ait pas pu se passer sans quelques accidens. A *Temple-Bar* la foule, pour assister aux anciennes formalités d'étiquette, qui devoient y avoir lieu, fut si grande, que les Carrosses du Corps-de-Ville ne purent s'y retourner, qu'il n'y eût quelques gens écrasés ou étouffés dans la presse: Mais le desastre le plus remarquable fut celui de la chûte d'un échaffaudage, dressé devant l'Hôtel du Lord-Maire: Parmi les personnes, qui y furent blessées, Mr. *Hadley*, Beau-Frère de ce Chef-Magistrat, eut le malheur de se casser l'os de la cuisse & fut transporté dans l'Hôtel même; ce qui répandit du sombre sur les Réjouïssances, que le Lord-Maire y avoit fait préparer. Un Membre du Commun-Conseil fut blessé par la même chûte. Des ornemens en pierre massive détachés du faîte de l'*Eglise-Neuve* de le *Strand* par la foule, qui s'étoit portée combles de l'Edifice, écrasèrent deux jeunes-gens dans la Rue, blessèrent grièvement une Femme, &c."

„ Le soir, une Illumination générale *Londres* & *Westminster* acheva de rendre cette journée aussi brillante, aussi remplie de splendeur & de joye, qu'on en ait de mémoire d'Homme. La plûpart des Bâtimens & Hôtels publics étoient décorés éclairés avec autant de goût que de magnificence: La *Banque* & l'Hôtel de la Compagnie des *Indes* le furent sur-tout: avoit au premier de ces Bâtimens de 14. mille Lampions: Mais rien n'égala l'Illumination de l'Hôtel du Ministre *France*, Mr. *Otto*, dans *Portman-Square* (*ainsi que nous le rapporterons dans le* plément.) *Banque*, 194. & un quart. *des*, 226. *Ann. conf. à* 3. *p. c.* 77. *An* 5. *p. c.* 105. & demi."

Le 29. Floréal *prochain*, 19. *Mai* 1802. *à deux heures de relevée, à la Salle des Ar* *bussiers à* Anvers, *il sera procédé par les Huissiers* de Jong *&* Lemier, *sous la direc* *des anciens Courtiers* Laudaens *&* Offerman, *par ordre de Mr.* Michel Cambi Fils, *à la vente d'une partie de* Vins de Bordeaux, *arrivés récemment du dit lieu* *Navire* les deux Soeurs, *d'*Ostende, *Cap.* J. Groffman: *Cette Vente consiste en* 24. *Vin rouge* St. Julien *de l'an* 1800; 32. *dito idem* Margeaux, 1798; 13. *dito idem* St. bert 1800; 28. *dito idem* Ludon 1800; 24. *dito idem* Cauteñac 1800; 12. *dito ide* Emillon 1798; 5. *dito idem* Villenare 1800; 11. *dito Vin blanc* Penac 1798; 3. *Tie* raille *Vin Muscat boster* 1798: *Les Vins sont tous naturels, & d'une excellente qualité pourra les déguster trois jours avant la Vente. A s'informer chez le sus-dit* Michel bier, Fils, *ou chez le Tonnelier* Soufflé, *au* Kipdorp. *Les Conditions seront préluës de la Vente.*

Le Sous-signé avertit le Public, qu'à dater du 1er Prairial (21. *Mai* 1802,) *il part de chez lui deux fois par semaine, les Mardis & Vendredis, à cinq heures du matin, Diligence pour* Venlo, *passant par* Kevelaer *&* Gueldres, *& revenant le même au soir. Cette Diligence correspond avec celles de* Bruxelles, Anvers, Maestricht & *de même qu'avec celle de* Wezel *par* Xanten. *De* Clèves *l'on est rendu à* Bruxelles *jour au soir. L'Expédition à* Venlo *est au* Bureau de la Diligence de *Maestricht.*

Clèves le 8. *Floréal* an 10. (28. Avril 1802.) (Signé) J. G. Schöppl enber

Un Particulier a perdu Lundi, 3. *Mai ou* 13. Floréal *an* 10, *sur la Route de* Bred Bois-le-Duc, *une Montre en or à répétition avec une chaine, un cachet & une clef lement en or. Les lettres initiales de ses nom & prénom se trouvent gravées sur le dit chet. Le Réclamant s'oblige de fournir à celui ou à celle, qui aura trouvé le dit ob toutes les preuves nécessaires, qui pourront tendre à leur faire connoitre le véritable Prop taire; il s'engage de plus à récompenser généreusement l'ame honnête & bienfaisante, voudra bien lui faire une pareille restitution. Son adresse est* à Mr. Mistral, Ho de Loi, ci-devant Avocat au ci-devant Parlement d'*Aix* en *Provence*, logé à l'An ge du *Lion-d'or* à *Bois-le-Duc.*

A Leyde, *au Bureau des* Nouvelles Politiques, *par* Abraham Blussé, *le Jeune.*

PPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 11. Mai 1802.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 24. *Mars.* (*Article officiel.*) Ces jours derniers, le *Reis-Effendi*, ou Miniſtre des Affaires-Etrangères, a appellé Mr. *Paul*, Premier-Interprête de la Légation de *Danemarc*, & lui a dit, " qu'il étoit char-
" gé par *Sa Hauteſſe* de préſenter à Mr. le Baron de *Hubsch* de *Groſsthal*, char-
gé des affaires de *Danemarc* près la *Sublime-Porte*, ainſi que de l'adminiſtration des ſe-
cours aux Priſonniers *François* en *Turquie*, une Boîte richement garnie en Diamans,
comme un témoignage de la bienveillance du *Grand-Seigneur* & de ſa ſatisfaction
particulière, pour la manière dont il avoit rempli ſa miſſion durant la Guerre, & pour
la loyauté de ſes procédés dans les affaires épineuſes, qu'il avoit eu à traiter avec les
Miniſtres *Ottomans*, relativement à la multitude de Priſonniers *François*, répandus
dans cet Empire." Le *Reis-Effendi* a également remis à Mr. *Paul*, au nom de *Sa*
Hauteſſe, pluſieurs *Schals* & riches Etoffes des *Indes* pour Mr. *Pierre Duval*, Secrétaire
de l'Adminiſtration des ſecours ſus-dits; & il a offert à l'Interprête *Danois* même
une Bourſe, contenant 100. Ducats d'or, comme une marque du contentement, qu'a-
voit cauſé au *Grand-Seigneur* ſes ſoins conſtans dans ces affaires. Mr. le Baron de
Hubsch a été d'autant plus pénétré de ces preuves de bonté de *Sa Hauteſſe*, qu'Elle les
a fait accompagner des témoignages les plus flatteurs: La Boîte, qu'il a reçuë, eſt très-
riche, & offre une Corbeille pleine de fruits, tous en Diamans très-beaux.

DE BERNE, *le* 25. *Avril.* Les ſix Membres du *Petit-Conſeil* du *Sénat*, auteurs de
la nouvelle Révolution, gèrent maintenant ſeuls les affaires *Helvétiques*. Le Citoyen
Stiman remplit les fonctions de premier *Land-Amman*; *Rengger*, *Fueſſly*, *Kuhn*,
Schmidt & *Dolder* ont partagé entre eux les détails des divers Départemens de l'Admini-
ſtration. Celui de la Guerre eſt confié au Citoyen *Schmidt*, qui reçut hier à ce titre,
même que le nouveau *Land-Amman*, la viſite & les complimens de tous les Officiers
des Troupes réglées de la Garniſon de cette Ville. La plûpart des Troupes *Helvétiques*
ſont ici, raſſemblées à la hâte par le Général *Andermatt*, entourent le Gouvernement in-
termédiaire. Celui-ci, fort par cet appui & plus fort encore par l'approbation des
Miniſtres de *France*, pourſuit tranquillement ſes projets. Ce n'eſt pas même tout-à-fait
par ſurpriſe, qu'il a demandé l'aveu de ſes projets aux Membres du *Sénat*, en leur envoyant
le 16. du 17. de ce mois: Pluſieurs y ont adhéré dans leurs Réponſes; d'autres, néan-
moins au nombre de huit, ſe ſont réunis aux quatre premiers des cinq Membres diſſi-
dens du *Petit-Conſeil*, *Reding*, *Hirzel*, *Friſching*, *Eſcher* & *Glutz*, pour proteſter ſo-
lemnellement, en leur qualité de *Sénateurs*, contre les nouvelles meſures. Les derniers,
renonçant à toute oppoſition réelle, comme inutile dans les préſentes circonſtances,
n'en ont pas moins librement expoſé leurs ſentimens ſur la conduite du Gouvernement
actuel, dans la Lettre qu'ils lui ont adreſſée en date d'avant-hier 23. Avril, & que voici.

" CITOYENS CONSEILLERS-DE-GOUVERNEMENT, *Les Sous-ſignés*, *Membres*
du Sénat Helvétique, *ſe voient obligés*, *pour leur propre juſtification*, *de répondre en commun*
à la Sommation, *qui leur a été adreſſée*, *ainſi qu'à d'autres* Sénateurs *abſens*, *par ſix Mem-*
bres du Petit-Conſeil, *en date du* 17. *Avril. On deſire d'eux*, *qu'ils donnent leur conſente-*
ment à l'Arrêté, *pris dans la Séance du* Petit-Conſeil *du même jour*, *& rendu public par la*
voie de l'Impreſſion. Loin de pouvoir manifeſter cette adhéſion, *ils croient plutôt de leur de-*
voir d'appuyer la Proteſtation du premier Land-Amman *& de la Minorité du* Petit-Conſeil,
de déclarer expreſſément, " *que toutes les diſpoſitions*, *concernant la Conſtitution générale*
de l'Helvétie, *ſont de la compétence du* Sénat, *& qu'ainſi le* Petit-Conſeil *a dépaſſé les li-*
mites de ſon Pouvoir, *en prenant des déciſions ſur cet objet important*, *ſans conſulter les autres*
Membres du Sénat." *Du moins*, *le futile prétexte*, *que les Séances du* Sénat *avoient été ſuſpen-*
dues pour quelques jours, *ne pouvoit en aucune manière donner au* Petit-Conſeil *le droit*, *qu'il a*
eu, d'ajourner tout le *Sénat* pour un tems indéfini. *Mais*, *par les meſures arrêtées*, *le* Petit-
Conſeil *a principalement violé le reſpect dû aux Cantons mêmes*, *puiſque la grande majorité de*
ceux-ci a poſitivement accepté la Conſtitution propoſée, *tandis que d'autres n'ont pas encore envoyé*
leur Déclaration. Au lieu d'aſſurer la tranquillité dans l'intérieur & l'indépendance au-dehors,
la convocation d'une nouvelle Aſſemblée délibérante paroît, *au contraire*, *bien plus propre à re-*
mettre de nouveau l'introduction ſi hautement néceſſaire d'une Conſtitution bienfaiſante, *& à*
plonger par-là la Patrie dans un état d'Anarchie complette & de confuſion inextricable. En

considération de tout ceci, les Sous-signés protestent solemnellement contre l'Arrêté Avril, *& se déchargent de toute responsabilité, pour ses suites tristes & incalculables, l'abus de la confiance donnée, à la violation de toutes les formes, au mépris des repré*tions *les plus pressantes, ils n'opposent que la Déclaration actuelle; c'est uniquement par* flexion *sur l'approbation, donnée ouvertement par le Ministre de la République* Françoise *sus-dites démarches violentes. Pour cette raison, les Sous-signés desirent sincèrement, que leurs Concitoyens attendent en paix le développement ultérieur des événemens, afin que* mentation *& les troubles intérieurs n'augmentent pas les dangers de la Patrie. En attendant ils ne peuvent se refuser ce témoignage consolant, que de tous leurs efforts, quoique sans satisfaisant, ils ont travaillé à établir l'Indépendance & l'Intégrité de la* Suisse; *qu'à ce* ble *but ils ont fait tous les sacrifices, même les plus sensibles; & qu'ils n'ont renoncé à la* servation *légitime de leurs Places, que parce qu'eu égard aux maux de tous genres, sous quels gémit la Patrie, ils se voient hors d'état de s'acquitter envers leurs Concitoyens* services *fidèles, qu'ils avoient auparavant résolu sincèrement de leur rendre.* "

(Signé) ALOYS REDING, premier *Land-Amman.* HIRZEL. WYSS. FRISCH. ESCHER. BAY. VONFLUË. ANDERWERTH. PFISTER. BALGER. SALIS-SILS. ZELLWEGER.

De PARIS, *le* 15. Floréal (5. *Mai.*) Après la discussion de la Loi sur l'Instruction publique, dans nos Assemblées Législatives, on y a mis sur le tapis les différents Projets qui composent le *Budget* ou la *Loi Financière annuelle.* Deux de ces Projets ont passé; ce sont ceux sur les Contributions directes & indirectes, lesquelles se trouvent prorogées pour l'année suivante, telles qu'elles existent à-présent, sauf quelques modifications & additions. Outre l'ample matière des Finances, il vient encore d'être donné de nouveaux objets à la méditation des Législateurs: Le Projet sur le rétablissement du *Timbre*, retiré l'Hyver dernier par le Gouvernement, a été reproduit ces jours-ci augmenté de dispositions importantes: En même tems, il a été proposé au *Corps-Législatif* une *Amnestie* en faveur des Sous-Officiers & Soldats, déserteurs à l'Intérieur. Enfin, qu'on voit encore un autre effet de la Paix d'un genre différent dans le *Journal officiel* de ce jour, où pour la première fois se trouvent plusieurs Décrets du *Premier Consul* en sa qualité de *Président* de la République *Italienne.* Le retour du repos en Europe & l'affermissement de son nouvel état Politique, ont permis aussi à l'Escadre *Espagnole* qui restoit à *Brest*, de mettre à la voile de ce Port le 11. *Floréal* (1. Mai.)

Le *Tiers-consolidé* est à 57. & trois cinquièmes.

EXTRAIT des Nouvelles de LONDRES *du* 4. *Mai.*

„ L'ancien Ministre, Mr. *Wyndham*, avoit annoncé dans la Séance des *Communes* Avril, (*ainsi que nous l'avons rapporté dans notre* Gazette *de ce jour*,) que le 3 proposeroit de fixer un jour, pour discuter dans la Chambre le Traité d'*Amiens*: il a rempli cette annonce, & d'une manière à satisfaire d'avance la curiosité de ceux qui desirent de connoître les principales objections des anciens Ministres contre les conditions de la Pacification d'*Amiens*. Le Discours, que Mr. *Wyndham* prononça en cette occasion, & la Réponse que lui fit le Premier-Ministre, sont trop intéressans sous ce point de vuë, pour que nous puissions nous dispenser de les faire connoître par Extrait.

„ L'ancien Ministre commença son Discours, par écarter l'objection, qu'on pouvoit faire, que les bases de la Pacification, telle qu'elle venoit de s'achever à *Amiens*, avoient déjà été approuvées & sanctionnées par le Parlement; aveu, qui dispensoit naturellement les Ministres de soumettre le Traité même à une seconde discussion. — " Quant à moi (continua-t-il) „ je ne sçaurois considérer la Chambre, comme s'étant engagée dans le cas présent à une ratification déclarée, attendu la discordance, qui se trouve entre les Préliminaires & le Traité „ Définitif. — La discussion de ce dernier est, selon moi, complettement ouverte; & une „ seconde discussion, en roulant sur des objets qui n'ont point été touchés dans la première, „ peut conduire à un résultat très-différent. Je desire donc sincèrement de donner à mon „ ble Ami (le Secrétaire-d'Etat Lord *Hawkesbury*) l'occasion de sonder la matière dans „ tes ses directions & tous ses détours, ainsi qu'aux Ministres du Roi les moyens de présenter „ une défense pleine & suivie de la conduite, qu'ils ont tenuë dans la Négociation „ tive. " — Mr. *Wyndham* considéra son Discours comme l'ouverture d'une Plaidoierie; il n'esquisseroit que chacun des Points principaux, en se réservant le développement et preuves jusqu'à l'exposé final de la Cause. "

„ Entrant en matière, il la partagea en quatre Chefs, sous lesquels la grande Question la Pacification pouvoit être suffisamment comprise dans tous ses rapports. Le premier regardoit les objets, qui, quoiqu'existant déjà à l'époque de la signature des Préliminaires n'étoient pas encore connus alors; le second, ceux qui étoient survenus depuis: Le troisième Chef étoit celui des déviations du Traité-Définitif d'avec ce qui avoit été réglé par les

...tres: Enfin le quatrième Chef comprenoit, ſous un point de vuë Commercial, les Points dans le Traité-Définitif, qui avoient exiſté dans tous les Traités précédens."

Sous le premier Chef il ſe préſente naturellement (dit Mr. *Wyndham*) trois objets à notre conſidération: Le premier, c'eſt la ceſſion de l'Iſle d'*Elbe*; le ſecond, les limites de la *Guyane Françoiſe*; le troiſième, la ceſſion de la *Louiſiane*. Quant à la ceſſion de l'Iſle d'*Elbe*, comme elle deviendra, j'eſpère, dans la ſuite le ſujet d'une diſcuſſion approfondie, je la toucherai que légèrement pour le préſent. Il ne ſçauroit y avoir une différence eſſentielle de ſentiment ſur l'importance de cette Iſle: C'eſt en même tems une relâche avantageuſe, un excellent Havre, & une Forteresſe imprénable. Qui eſt-ce qui, inſtruit de ces avantages, nieroit l'importance de l'Iſle d'*Elbe*? S'eſt-elle perduë, cette importance, comme engloutie dans l'immenſité des objets environnans? L'on ne ſçauroit autrement ſe rendre raiſon de l'indifférence, avec laquelle on a vu cette ceſſion. — Mais on l'a enveloppée d'ailleurs dans une telle complication de ſubterfuges, que bien des gens ne ſaiſiſſent pas la fineſſe du tour, qu'on a joué ici à notre Pays. Il avoit été ſtipulé expreſſément par le Traité de *Luneville*, que l'Iſle d'*Elbe* ſeroit attachée au *Grand-Duché* de *Toscane*. C'étoit donc à la *Toscane*, qu'elle devoit appartenir & non à la *France*. Mais le Gouvernement *François* que fait-il? quel eſt l'expédient curieux, auquel il a recours? Il imite le Calculateur *Alébriſte*, qui d'une quantité poſitive faiſant une quantité négative change tout l'état du calcul; ou plutôt, comme s'il jouoit aux Echecs, il fait d'un Pion ou d'un Chevalier un Roi: la *Toscane* n'eſt plus un *Grand-Duché*; c'eſt un *Royaume*; & voilà, que le *Roi* de ce Royaume eſt autoriſé à détacher ce qu'il lui plaît de ſes Etats: — Voilà, en un mot, par cette tournure nouvelle, l'Iſle d'*Elbe* entre les mains des *François*. Quelqu'un oſe-t-il dire, que par un tel tour, — un tel artifice, — la *France* ne ſe ſoit procuré une poſſeſſion aſſez importante, pour ſoumettre les Préliminaires à une nouvelle conſidération? — Je paſſe au ſecond incident, qui, quoiqu'il exiſtât lors de la ſignature du Traité primitif, n'étoit pas encore connu alors: C'eſt des bornes de la *Guyane Françoiſe*, dont il s'agit. Je ne puis conſidérer cet objet que comme étant de la première grandeur. A la ſignature des Préliminaires, l'on étoit dans la ferme perſuaſion, que ce Territoire reſteroit dans le même état qu'on le ſçavoit dans ce tems; & l'engagement en fut conſidéré comme un Acte public de toute ſolidité. Les Miniſtres du Roi ſemblent vouloir ſe faire honneur de l'Article, qui fixe une nouvelle démarcation aux Poſſeſſions de la République *Françoiſe* dans cette partie du Monde. Pour moi, je ne ſçaurois croire, que cette dernière y ait étendu les limites de ſes Domaines, pour les reſtituer dans la ſuite; & dans ce cas la Queſtion eſt, ces limites ſont-elles convenables, peuvent-elles ſe juſtifier? Il ne s'agit pas de ſçavoir ici, ſi l'on a cédé l'eſpace de quelques lieuës d'un Déſert inculte, qui pour le moment n'eſt d'aucun profit; mais ſi ces nouvelles limites mettent celui, qui en poſſède l'enceinte, dans la ſituation de commander abſolument la Rivière des *Amazones*? Et c'eſt ce qu'elles font. — De-là je paſſe à une troiſième conſidération: Et, à meſure que j'avance, l'importance des objets s'accroît par degrés. La ceſſion de la *Louiſiane* eſt une meſure, dont il eſt impoſſible de calculer les terribles conſéquences. — Je dis, qu'il eſt impoſſible de calculer les conſéquences de l'aveu, que nous donnons à ce que la *France* remette le pié & ſe fixe de nouveau ſur le *Continent* du *Nouveau-Monde*. Si l'on tente ſeulement ce calcul, l'on s'effraye du réſultat: Mais il eſt impoſſible d'embraſſer dans la portée de l'imagination humaine les ſuites, qui en pourront naître un jour pour la *Floride*, pour l'*Amérique-Septentrionale*, pour les Colonies même dans l'*Amérique-Méridionale*, ſi les *François* s'établiſſent ſur le *Nouveau-Continent* & deviennent leurs Voiſins: C'eſt mettre un Serpent dans le même lit avec elles. [On voit, que Mr. *Wyndham* n'a point épargné les images, peut-être un peu trop oratoires.] L'influence, donnée ainſi à la *France*, eſt immenſe; & l'on trouvera toujours aiſément de quoi chercher querelle." — Ayant parcouru dans ce ſens les Points, qui, quoique exiſtant déjà à l'époque des Articles Préliminaires, n'étoient pas connus néanmoins à la Chambre lors de leur diſcuſſion, Mr. *Wyndham* demanda, ſi chacun d'eux n'exigeoit pas un examen réfléchi & même une réviſion complette du Traité lui-même? — "Je viens (continua-t-il) aux objets ſurvenus depuis; & l'on trouvera, que la Liſte n'en eſt pas peu intéreſſante: Il y en a deux, qui y tiennent en particulier un rang diſtingué; — la création de la République *Italienne*, & (ce qui néanmoins n'eſt pas auſſi important) l'envoi d'une Flotte & d'une Armée *Françoiſes* aux *Indes-Occidentales*. La création d'un nouveau *Royaume* ou d'une nouvelle *Préſidence*, (qu'on l'appelle de tel nom, qu'on voudra) ſous le nom de République *Italienne*, étoit de nature par elle-même à faire dire à chacune des Parties-contractantes: *Voici une Queſtion, qui change tout l'état de la Négociation; & le Traité à conclure prend néceſſairement une face nouvelle.* Y auroit-il eu, en tout autre tems que celui où nous vivons, un événement tel que cette *Préſidence*, qui n'eût pas été la cauſe d'une nouvelle Guerre ou de ſtipulations nouvelles? S'il n'a pas effectué une nouvelle Co-alition, cette inaction n'eſt-duë qu'à l'état d'affaiſſement & de ruine, où ſe trouve l'*Europe*, — à l'abattement, dont les Puiſſances du Continent n'ont pu revenir encore. Si l'*Autriche* mit tant de zèle & d'intérêt à établir une Barrière entre elle & la *France* par le Traité de *Luneville*, cette Cour que doit-elle penſer aujourd'hui? Elle ſent tous ſes dangers; mais elle

croit nécessairement, que ce seroit trop hazarder pour elle, si elle tentoit de se sou
„ au péril, qui la menace. L'envoi d'une Flotte & d'une Armée aux *Indes-Occidenta*
„ sans doute, d'une nature très-différente: Cependant je crois n'en pas trop dire, en
„ nant, que c'est une mesure, qui pourra entraîner des suites de la plus haute impo
„ La *France* trouvera ainsi les moyens de rétablir son pouvoir dans cette partie du M
„ bien plutôt qu'elle n'auroit pu le faire sans une telle condescendance de notre part.
„ lai à cet égard étoit pour nous un point essentiel; & j'ose dire, qu'une conduite co
„ est une de ces méprises Politiques, faites pour perdre ses propres Auteurs. "

„ La relaxation des Prisonniers de Guerre sans indemnité pour leur entretien; l
pulations, qui regardent *Malte*; la restitution du Cap de *Bonne-Espérance* sans resti
à la République *Batave*; — voilà les trois Points, que Mr. *Wyndham* traita so
troisième Chef: Le quatrième, l'omission du renouvellement des anciens Traités s
point de vuë Commercial, lui fournit également une riche matière à censure, non
que l'abandon total des intérêts de la Maison d'*Orange*, du Roi de *Sardaigne* &c.
pourrons revenir sur cette partie, à laquelle nous nous proposons d'ajouter la Ré
fort concise, à la vérité, & réservée à plusieurs égards, mais très-satisfaisante à
tres, que le Premier-Ministre fit à Mr. *Wyndham*: Celui-ci termina son Discours
dura plus d'une heure, par la Motion, " que la Chambre prît en considération M
„ 18. Mai, le Traité d'*Amiens*, en date du 27. Mars 1802. " Elle fut secondée p
Elliot. Sans s'opposer à la Proposition même, Mr. *Addington* crut l'intervalle
l'annonce & le jour de la discussion trop long & par-là trop fait pour causer en atte
de l'inquiétude dans l'esprit public: Il proposa donc par Amendement de l'abrége
fixant la discussion du Traité au 11. Mai. Mr. *Thomas Grenville* soutint, que ce
étoit trop court, pour se préparer à un aussi important examen. Cependant, sur
Mylord *Hawkesbury*, le Premier-Ministre lui-même, & son Ami Mr. *Pitt* replique
l'Amendement passa à l'affirmative: Et le 11. Mai sera le jour solemnel, auquel se
nera la lutte entre les Partisans d'une Paix quelconque & ceux d'une Guerre à sou
tous risques, pour remplir un but, que chaque Campagne, dans la présente situ
Politique, ne servoit qu'à éloigner toujours davantage. "

„ La discussion du Traité de Paix & celle de la censure de la conduite, tenuë p
précédent Ministère, dont l'ancienne *Opposition* veut faire la Motion comme contre
a celle, que Mylord *Belgrave*, l'Ami de Mr. *Pitt*, a annoncée pour proposer un
d'approbation en l'honneur de la même Administration, — cette double discussion
ra apparemment de clôture non-seulement à la Session, mais à l'existence même d
sent Parlement: Et c'est ainsi que l'Administration actuelle, Mr. *Addington* à sa tê
rivera à son but, la consolidation de la Paix, en tenant le milieu entre les deux
mes. Cette Paix, en attendant, a été marquée, dans la solemnité du 29. Avril,
témoignages les moins équivoques de l'alegresse générale. L'Illumination du Minis
France, Mr. *Otto*, a été analogue à la part, qu'il a euë lui-même, par sa prudence
ses procédés concilians, à amener un événement, qui procure du moins quelque
aux malheurs de l'*Europe*: Brillante dans son exécution, elle portoit l'empreinte de
sprit d'union, que ce Ministre a si bien sçu faire valoir. Devant les deux arches
les, dans un interstice entre deux Vases antiques, des Lauriers, formés par des
pions verds, étoient ornés des initiales G. R. & F. R. surmontées respectivement
Couronne Royale & d'une Couronne Civique: Dans l'arche principale, au-dessus
corniche, un large Transparent représentoit l'*Angleterre* & la *France* avec leurs
attributs, se donnant la main devant l'Autel de l'*Humanité*: Au centre étoit le mot
environné de branches d'Olivier: Mais, à l'égard du mot *Amity*, dont étoit ornée
autres une Colonnade d'Ordre *Ionique* devant le Frontispice, l'on rapporte un fait,
caractérise la basse classe du Peuple de *Londres*. Mr. *Otto* avoit d'abord mis *Concord*:
multitude, peu habile en fait d'orthographe, & ne sçachant pas trop bien distinguer
prononciation semblable, crut qu'il y avoit *Conquer'd*, comme pour dire, que les
çois étoient *Conquérans*: En vain tâcha-t-on d'ôter une idée aussi bizarre de la tête
ces nouveaux *Grammairiens*: Mr. *Otto* se prêta galamment à la circonstance: Au mot
cord, si mal accueilli, il fit promtement substituer *Amity*; & tout fut tranquillisé.

„ *Indes* 225. & demi. *Ann. conf. à* 3. *p. c.* 76. & trois quarts. *Ann. à* 5. *p. c.*

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUES
par ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*